

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n°2022/307

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LIROSSIER Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI  
Xavier

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kénan - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr TEIL Laurent pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr LHERMET Claude pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr REY Jean-Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

**EXCUSES** : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann - Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mme OGIER Karelle – Mr BOUSSARD Gérard – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr BECT Gérard - Mme BUNIAZET Françoise – Mr SATRE Luc

Monsieur DURANTON Robert a été élu secrétaire de séance.



**OBJET : Aménagement du territoire : modifications simplifiées de PLU**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire présente les demandes de modifications de PLU de 3 communes sur le territoire d'EBER.

- ASSIEU :

- \* demande de reclassification de certaines parcelles de la zone Ac vers la zone Nc afin de permettre l'évolution d'une scierie,
- \* demande de possibilité de construire des annexes en limite par rapport aux voies et emprises publiques dans la zone UB,
- \* demande de modification des principes d'aménagement de l'OAP située à l'angle de la RD131 et de la Route de Saint-Jacques-De-Compostelle afin de prendre en compte la réalité foncière du tènement et de préciser certains points,
- \* demande de modification des OAP thématiques relatives aux nouvelles opérations d'aménagement.

- REVEL-TOURDAN :

- \* demande d'évolution de l'OAP n°1-secteur 1 (zone AUa1) pour la modification de la localisation de l'accès, et de l'OAP n°3-secteur 2 (zone AUa6zf) pour la définition d'un phasage pour autoriser l'aménagement de 2 opérations distinctes,
- \* demande de suppression des secteurs Nh et de classement de l'ensemble des habitations isolées en zone A ou N avec un règlement autorisant les extensions mesurées, les annexes et les piscines pour les constructions existantes,
- \* demande de mise à jour de la liste des anciens bâtiments agricoles pouvant faire l'objet de changements de destination,
- \* demande de mise en compatibilité du PLU avec le SCoT sur le volet commercial,
- \* demande de diverses adaptations réglementaires,

- SALAISE-SUR-SANNE :

- \* demande de modification des règles relatives à la production de logements sociaux,
- \* demande de mise en compatibilité du PLU avec le SCoT des Rives du Rhône sur le volet commercial, à savoir la transcription des règles du SCoT concernant les secteurs d'implantations préférentielles pour le commerce,

\* demande de modification de la rédaction l'article 7 des zones U et AU afin de simplifier la rédaction et réétudier les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

Il est précisé que toutes ces demandes ont fait l'objet d'une délibération par les conseils municipaux respectifs.

En raison de leurs caractéristiques, ces modifications peuvent se faire sous le régime de la modification simplifiée, définie par l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme.

- 
- Vu l'exposé ci-dessus sur les besoins exprimés par les communes par délibération,
  - Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2018-12-10-004 en date du 10 décembre 2018 portant fusion de la communauté de communes du Pays Roussillonnais et de la communauté de communes du Territoire de Beaurepaire au 1er janvier 2019,
  - Vu les statuts de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et notamment son article 4-1,
  - Vu les articles L. 153-45 et suivants du code de l'urbanisme,

Considérant les demandes de modifications de PLU susvisées,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à prescrire les modifications simplifiées des PLU d'Assieu, de Revel-Tourdan, et de Salaise-Sur-Sanne, par arrêté, conformément à l'article L. 153-37 du Code de l'urbanisme,

**PRECISE** que les modalités de mise à disposition seront définies dans une délibération ultérieure, conformément à l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**CHARGE** Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**